

## SOUSSION DE L'AQOCI DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE 2025 DU GOUVERNEMENT CANADIEN

Le 28 août 2025

L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) créée en 1976, regroupe plus de 70 organismes de 14 régions du Québec qui œuvrent, à l'étranger et localement, pour un développement durable et humain. En s'appuyant sur la force de son réseau, elle œuvre à l'éradication des causes de la pauvreté et à la construction d'un monde basé sur des principes de justice, d'inclusion, d'égalité et de respect des droits humains.

Dans le cadre de la consultation prébudgétaire 2025 du gouvernement canadien, l'AQOCI se réjouit de l'occasion de pouvoir soumettre des recommandations à l'examen du Comité permanent des finances. Nos recommandations appuient celles de Coopération Canada et du Réseau canadien pour la reddition de compte des entreprises (RCRCE).

### **Recommandation 1 : Maintenir et protéger l'aide publique au développement (APD) du Canada à 10,6 milliards de dollars comme investissement stratégique dans la stabilité et la prospérité mondiales**

Nous demandons au Canada de sauvegarder et de protéger son aide publique au développement (APD) à un niveau d'au moins 10,6 milliards de dollars pour l'exercice financier 2025-26. Le dernier Rapport statistique sur l'aide internationale (2023-24) a établi l'APD du Canada à 10,2 milliards de dollars. En tenant compte d'une modeste inflation de 2 % par an sur deux ans, un montant de 10,6 milliards de dollars pour le budget 2025-26 préserve la capacité du Canada à maintenir son impact mondial. Fixer ce niveau de référence constitue un investissement intelligent et stratégique qui garantit que le Canada puisse répondre aux besoins mondiaux urgents, respecter ses engagements internationaux et protéger ses intérêts à long terme.

Dans un contexte où les besoins humanitaires atteignent des niveaux record avec plus de 300 millions de personnes nécessitant une aide urgente en 2024, le Canada fait face à un choix crucial. Alors que les principaux pays donateurs d'aide publique au développement (APD) réduisent leurs engagements internationaux, avec une baisse projetée de 9 % à 17 % en 2025 selon l'OCDE, le leadership canadien fondé sur la solidarité et les droits humains devient plus essentiel que jamais.

L'APD représente un outil stratégique pour le Canada, permettant non seulement de répondre aux crises humanitaires, mais aussi de prévenir les conflits, de renforcer la sécurité mondiale et de créer des opportunités économiques.

Le Premier ministre Mark Carney a affirmé que son gouvernement « ne réduira pas l'aide étrangère »<sup>1</sup>, une position soutenue par Randeep Sarai, Secrétaire d'État au développement international, qui souligne « la valeur de notre leadership dans ce domaine »<sup>2</sup>.

Face aux contraintes budgétaires actuelles, la recommandation est de maintenir l'APD du Canada à 10,6 milliards de dollars pour l'exercice 2025-26, ce qui représente simplement une indexation à l'inflation de 2 % par rapport aux niveaux de 2023-24. Ce montant constitue un minimum pour préserver l'engagement mondial du Canada à s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité avant qu'elles ne deviennent des menaces sécuritaires.

## **Recommandation 2 : Maximiser l'impact de l'aide publique au développement canadienne**

Voici 5 suggestions visant à maximiser l'impact de l'aide publique au développement canadienne.

Le Canada doit recentrer son APD sur sa mission première : l'éradication de la pauvreté dans les pays du Sud — en priorisant les programmes qui réduisent la pauvreté et les inégalités dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Environ 30 % de l'APD canadienne a été dépensée au Canada en 2023-24, soit presque 25 % de plus que ce qui est alloué à l'Afrique subsaharienne.

Le Canada devrait consolider son assistance humanitaire en offrant un financement prévisible et pluriannuel qui autonomise les acteurs locaux et internationaux. Des mécanismes de financement flexibles et prévisionnels permettraient des réponses plus rapides aux crises.

Pour défendre l'espace civique et les droits humains, le Canada devrait établir un financement d'urgence pour les organisations de la société civile, les défenseur-euses des droits et les médias indépendants menacés, particulièrement ceux dirigés par des femmes, des jeunes et des communautés 2ELGBTQIA+.

Le Canada devrait réaffirmer son engagement envers les droits des femmes, l'égalité des genres et le développement inclusif en investissant dans des initiatives qui promeuvent ces valeurs dans tous les secteurs d'assistance internationale.

Enfin, le Canada devrait contribuer équitablement aux objectifs internationaux de financement climatique post -2025 avec des fonds nouveaux et additionnels, sans compromettre d'autres objectifs de développement comme la santé, l'éducation et la sécurité alimentaire.

---

<sup>1</sup> CTV News, « What do Canada's political leaders want to do with foreign aid? », juillet 2025, <https://www.ctvnews.ca/federal-election-2025/article/what-do-canadas-political-leaders-want-to-do-with-foreign-aid/>

<sup>2</sup> Canadian Affairs, « An Interview with Canada's New Secretary of State for International Development, » juillet 2025, <https://www.canadianaffairs.news/2025/07/07/an-interview-with-canadas-new-secretary-of-state-for-international-development/>

**Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada finance l’Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE) à des niveaux suffisants pour assurer un fonctionnement optimal du bureau, et réforme l’OCRE afin que le bureau soit entièrement indépendant du gouvernement et habilité à exiger légalement des documents et des témoignages.**

L’AQOCI et les autres membres du Réseau canadien pour la reddition de compte des entreprises (RCRCE) sont profondément préoccupés par le fait que le gouvernement pourrait revenir sur son engagement de renforcer l’OCRE et opter plutôt pour la fermeture du bureau.

Pendant plus d’une décennie, les membres du RCRCE ont plaidé pour la création d’un bureau indépendant chargé d’enquêter sur les plaintes relatives aux violations des droits de la personne liées aux activités des entreprises canadiennes à l’étranger. Les « outils et ressources » promis par le ministre Champagne lors de la création du bureau en 2018 n’ont jamais été fournis, même après que l’ancienne ombudspersonne, Sheri Meyerhoffer, ait déclaré publiquement que le bureau « devrait avoir la capacité d’exiger des documents et des témoignages des entreprises sur lesquels il enquête ».

Le bureau est sans ombudsman permanent depuis mai 2024, et le poste est resté entièrement vacant depuis mai 2025. À notre connaissance, les plaignants n’ont pas été avisés à l’avance, ce qui s’ajoute à un manque inquiétant de transparence entourant le bureau.

Nous recommandons que le gouvernement du Canada finance l’OCRE à des niveaux suffisants pour garantir que les plaintes soient traitées de manière approfondie et en temps opportun, et réforme l’OCRE afin que le bureau soit indépendant du gouvernement et habilité à exiger légalement des documents et des témoignages. Selon les informations publiques les plus récentes, cela nécessiterait un budget annuel d’au moins 5 millions de dollars (et non les 3,3 millions de dollars par an annoncés dans le budget fédéral de 2021).

Cette dépense est justifiée par la forte demande pour un OCRE efficace, comme le démontre le nombre important et croissant de plaintes que le bureau a reçues au fil du temps. Cette demande est appelée à augmenter, alors que le Canada poursuit de nouvelles stratégies économiques agressives dans des secteurs à haut risque pour les droits de la personne, tels que les minéraux critiques et les combustibles fossiles.

Dans une économie mondialisée, où les entreprises canadiennes peuvent avoir des impacts considérables, l’OCRE joue un rôle important pour garantir que la poursuite des « valeurs canadiennes » — y compris le respect des droits de la personne, la transparence et l’état de droit — s’étende dans le monde entier.

**Recommandation 4 : Que le gouvernement du Canada adopte une loi exigeant que les entreprises canadiennes prennent des mesures significatives pour prévenir les violations des droits de la personne et les dommages environnementaux dans leurs opérations mondiales et leurs chaînes d’approvisionnement, et garantissant aux communautés affectées l’accès à des recours devant les tribunaux canadiens.**

De nombreuses multinationales canadiennes sont actives dans des secteurs économiques et des régions géographiques qui comportent des risques importants pour les droits de la personne. Depuis des années, des experts appellent le gouvernement canadien à adopter des mesures contraignantes de reddition de compte des entreprises.

L’Énoncé économique de l’automne 2024 a annoncé l’intention du gouvernement « d’adopter une loi qui établira un cadre de diligence raisonnable pour les chaînes d’approvisionnement, exigeant que les entités gouvernementales et les entreprises examinent leurs chaînes d’approvisionnement internationales, évaluent les risques d’atteintes aux droits fondamentaux de la main-d’œuvre et prennent des mesures pour les éliminer. » Nous recommandons que le gouvernement aille de l’avant avec cette proposition, en élargissant la portée de la loi à tous les droits de la personne, y compris le droit à un environnement sain, et en modelant la loi sur les meilleures pratiques en matière de législation sur la diligence raisonnable.

Des lois de « diligence raisonnable en matière de droits de la personne et d’environnement » qui obligent les sociétés mères à identifier les risques dans leurs opérations mondiales et leurs chaînes d’approvisionnement existent en France et en Allemagne et sont en cours d’élaboration pour l’Union européenne et en Corée du Sud notamment. L’AQOCI recommande que le gouvernement du Canada adopte une telle loi. Les membres du RCRCE ont d’ailleurs élaboré une loi modèle qui pourrait servir de guide.

En somme, l’AQOCI appelle le gouvernement canadien à prendre des mesures concrètes pour honorer ses engagements internationaux et défendre les valeurs canadiennes à l’échelle mondiale. Nos quatre recommandations visent à renforcer l’impact du Canada sur la scène internationale : maintenir l’APD à 10,6 milliards de dollars, maximiser son efficacité en ciblant l’éradication de la pauvreté dans les pays du Sud, financer adéquatement l’OCRE pour lui permettre d’accomplir son mandat, et adopter une législation contraignante sur la diligence raisonnable des entreprises. Ces actions sont essentielles pour que le Canada demeure un acteur crédible et influent dans la promotion des droits humains, de la justice sociale et du développement durable à l’échelle mondiale.



Michèle Asselin  
Directrice générale